BULLETIN

OF THE
CANADIAN CRIMINOLOGY AND
CORRECTIONS ASSOCIATION

DE LA
SOCIETE CANADIENNE
DE CRIMINOLOGIE

55 Parkdale, Ottawa Canada K1Y 1E5

Volume III No. 4 March 1974 Mars

Affiliated with the Canadian Council on Social Development

Affiliée au Conseil canadien de Développement social

WHAT THE ASSOCIATION IS DOING

Two Board of Directors meetings have been held since the last issue of the Bulletin. At the Toronto meeting, late in January, a final report on the very successful Regina Congress was made by Keith Wright. Publication of the proceedings was discussed. It was also brought to attention that there are tapes of Congress sessions which are available for anyone wishing to make use of them. There followed a long discussion on the future of the Association. Further discussion at later meetings of the Board is planned. The importance of this topic is accentuated by recent events such as the December 1973 Conference of Ministers and the development of projects on correctional standards and manpower development in corrections. The Board members discussed the federal plans for psychiatric services and decided to establish a committee to draft recommendations for consideration by the Board. Professor W. Outerbridge was selected as chairman. Other topics discussed: statistics, information center for volunteers, teaching of criminal justice in schools, the 1975 U.N. Congress, international execution of sentences and the final LeDain report on drugs.

In the March meeting in Montreal, most of the topics mentioned above were again on the agenda. The Association has received an invitation from the Atlantic Provinces Criminology and Corrections Association to hold the Congress in New Brunswick in 1979. It was decided to accept the invitation. The Alberta Criminology and Corrections Association is now active and already considering plans for the 1977 Congress in Alberta. Discussions on the future of the Association were continued at the Montreal meeting. The Executive Committee has been asked to consider ways and means of establishing the Association as an independent incorporated organization separate from the Canadian Council on Social Development. This will mean changes in the Constitution, obtaining registration as a charitable organization for the purpose of issuing receipts for income tax exemption purposes and, eventually, incorporation. Application to the federal government for a sustaining grant is being made and consideration has been given to other means of funding. A basic part of the question of the future of the Association is its future role. The Executive Director outlined the issue as he sees it, in these terms:

VIE DE LA SOCIÉTÉ

Deux réunions du Conseil d'administration se sont tenues depuis le dernier numéro du Bulletin. A la réunion de Toronto, vers la fin janvier, un rapport final sur le Congrès très réussi de Regina a été présenté par M. Keith Wright. La publication du compte rendu des délibérations a été discutée. On a fait savoir que les bandes sonores des séances du Congrès sont à la disposition de ceux qui voudraient s'en servir. Après quoi on traite longuement la question de l'avenir de la Société. Il est projeté d'en discuter au cours des réunions subséquentes du Conseil d'administration. L'importance de la question est soulignée par les récents événements tels que la Conférence des ministres de décembre 1973, la réalisation des projets au sujet des normes correctionnelles et le perfectionnement du personnel du secteur correctionnel. Les membres du Conseil d'administration traitent également des plans fédéraux concernant les services psychiatriques et conviennent de constituer un comité ayant mission de rédiger, dans leurs grandes lignes, des recommandations qui seront soumises à l'examen du Conseil d'administration. Le professeur W. Outerbridge a été choisi président. Les autres sujets traités comprennent les statistiques, les centres d'information au bénéfice des bénévoles, l'enseignement de la justice criminelle dans les écoles, le Congrès des N.U. de 1975, l'exécution des sentences à l'échelle internationale et le rapport final LeDain sur les drogues.

Au cours de la réunion de mars à Montréal, la plupart des questions précisées ci-dessus figuraient de nouveau à l'ordre du jour. La Société a reçu une invitation de la Société de criminologie des Provinces de l'Atlantique de tenir le Congrès de 1979 au Nouveau-Brunswick. On décide d'accepter l'invitation. A la réunion de Montréal, les discussions concernant l'avenir de la Société se sont poursuivies. Il a été demandé au comité exécutif de réfléchir aux moyens qui permettraient à la Société de se constituer en société autonome, distincte du Conseil canadien de Développement social. Par conséquent, il faudra aviser à apporter certains amendements à la Constitution, à l'enregistrement à titre d'organisme de charité pour pouvoir émettre des reçus valables aux fins de l'impôt sur le revenu et, éventuellement, à la constitution en société autonome. Une demande de fonds de soutien a été adressée au gouvernement fédéral; on est en voie d'explorer d'autres mesures de financement. Une partie essentielle de la question de l'avenir de la Société c'est son rôle futur. Le directeur général expose la question dans ses grandes lignes, comme ci-après:

WHAT THE ASSOCIATION IS DOING (continued)

"The basic question is whether there is a viable future role for the Association or whether it has outlived its usefulness. The answer should be based on a pragmatic examination of the situation and not on sentimentality or wishful thinking.

"He saw three developments in the field that must be taken into consideration in determining whether the Association has a future role and, if so, what it is.

"The first of these stems from the Ministers' Conference held in Ottawa in December. The Executive Director stressed that this was one of the most promising developments that has occurred in the field of corrections in Canada. The Association has pressed for some time for a direct channel of communication between the governments and welcomes the development now that it has arrived. However, it does raise questions about the future role of the private sector in national correctional planning and specifically the role of the Association - and of the local associations - therein.

"At the Ministers' Conference, the Solicitor General had committed the Government of Canada to consult with the provincial governments as federal services are developed in the various regions and nationally. This has resulted in a Committee of Deputy Ministers who will meet regularly in Ottawa. This raises the danger of national planning being done exclusively by a group of thirteen civil servants meeting behind closed doors. The extent to which the Deputy Ministers see the need for participation from the private sector varies.

"This is why the twin projects on Standards and Personnel Development constitute such an important test case. If our proposals are accepted this would indicate that the Deputy Ministers see the need for outside participation. If they are rejected the opposite should not be assumed, since the rejection might be for other reasons.

VIE DE LA SOCIÉTÉ (suite)

"La question essentielle c'est de savoir s'il y a toujours un rôle viable dans l'avenir pour la Société ou s'il est devenu vétuste et inutile. La réponse doit reposer sur un examen réaliste de la situation sans l'intervention de la sensiblerie ou de châteaux en Espagne.

Selon lui, il faut tenir compte de trois faits intervenus dans le domaine au moment de déterminer si la Société a un rôle futur et, le cas échéant, quel serait ce rôle.

Le premier de ces faits résulte de la Conférence des ministres tenue à Ottawa en décembre. Le directeur général a souligné que c'était là un fait des plus prometteurs survenu dans le domaine de la correction au Canada. La Société fait pression depuis quelque temps pour un canal de communication directe entre les divers gouvernements; il est heureux de constater que cela s'est fait. Cela suscite, cependant, le problème du rôle futur que remplira le secteur privé dans la planification sociale et spécifiquement celui de la Société - et des sociétés locales - dans ce même cadre.

A la Conférence des ministres, le Solliciteur général avait engagé le gouvernement canadien à consulter les gouvernements provinciaux à mesure que les services fédéraux prennent pied dans les diverses régions et au niveau national. Cela s'est traduit par la constitution d'un Comité des sous-ministres qui se rencontrera sur un pied régulier à Ottawa. Cette décision cependant, crée le danger de voir la planification nationale confiée exclusivement à un groupe de treize fonctionnaires qui se réunissent à huis clos. Selon les diverses vues des sous-ministres, la mesure dans laquelle ils éprouvent le besoin de voir le secteur privé participer diffère.

C'est surtout pour cette raison que les projets appariés des Normes et du Perfectionnement du personnel représentent un important test de cas d'espèce. Si nos propositions sont acceptées, ceci indiquerait que les sous-ministres estiment qu'il faut une participation extérieure. Si elles sont rejetées, il ne faut pas présumer le contraire, vu, qu'un rejet peut se motiver pour d'autres raisons.

WHAT THE ASSOCIATION IS DOING (continued)

"The Committee of Deputy Ministers will be supplemented by regional planning bodies. Again, the place of the private sector is uncertain. The announcement that the Correctional Consultation Centre of the Ministry will appoint regional representatives suggests that these regional planning bodies will be staffed through that channel.

"What is the responsibility of the Association to press for a private presence in this planning, not just on sufferance and at certain points, but as a fundamental and essential part of the exercise?

"If the need for the private presence is accepted, and representatives of the private sector are added to the Committee of Deputy Ministers and the regional planning bodies, will these official tripartite committees, with official backing and with funds to pay the cost of attendance at meetings and to pay for surveys and studies leave any room for the national or local correctional criminology associations?

"The second development to be considered is the rapidly <u>increasing sophistication of the field of criminal justice</u>. Ten years ago the Association could claim with justification that literally all progressive thinking in the field of corrections was channelled through it. This no longer is true. The field has changed greatly in recent years, led by the developments in the universities and by the hiring of large numbers of highly-trained staff by the services.

"Our Association must match this sophistication if it is to re-assume this function of a clearing house. This means hiring additional staff who have specialist qualifications, and that means a large increase in our budget.

"Is it desirable and feasible for the Association to attempt to re-assume this clearing-house function? If so, what would be involved?

VIE DE LA SOCIETE (suite)

"Le Comité des sous-ministres sera complété par des organes de planification régional. Il faut le répéter, le rôle du secteur privé reste incertain. La nouvelle annonçant que le Centre de consultation de correction du ministère désignera les représentants régionaux laisse croire que le personnel de ces organes de planification régionale sera recruté par l'intermédiaire de ce canal.

Quelle part de responsabilité incombe à la Société pour faire pression et imposer la présence du secteur privé dans le cadre de cette planification, présence qui ne soit pas seulement tolérée, à certains points des opérations, mais en soit une partie fondamentale et essentielle.

Si on admet que la présence du secteur privé est nécessaire et on nomme des représentants du secteur privé au Comité de sous-ministres et des organes de planification régionale, ces comités officiels tripartites soutenus officiellement et financièrement afin de défrayer les dépenses de présence aux réunions et des coûts des enquêtes et des études, laisseront-ils un rôle utile que les sociétés de criminologie et de correction nationales ou régionales pourraient exercer?

Le deuxième fait marquant à examiner c'est le perfectionnement toujours plus poussé du domaine de la justice criminelle. Il y a dix ans, la Société pouvait justement prétendre que presque toutes les vues progressives pénétrant dans le domaine de la correction, passaient par son canal. Ce n'est plus le cas. Le domaine s'est grandement transformé au cours des récentes années, sous l'impulsion des développements qui ont lieu dans les universités et le recrutement par les services de nombreux effectifs, hautement qualifiés, du personnel.

Notre Société doit se mettre au diapason de ce perfectionnement si elle veut assumer, à nouveau, la fonction d'organe centralisateur de renseignements et d'innovations. Il faut pour cela engager dans le cadre du personnel des effectifs additionnels possédant des connaissances spécialisées, chose qui exige une grande augmentation de notre budget.

Est-ce souhaitable et faisable que la Société tente d'assumer à nouveau cette fonction d'organe centralisateur? Le cas échéant, en quoi consisterait-elle?

WHAT THE ASSOCIATION IS DOING (continued)

"The third development to be taken into account is the move towards integration under the title of criminal justice or, indeed, towards an even broader identification referred to as social justice. Our Association still has a relatively narrow orientation. Can we broaden our membership and activities to serve the wider field? We seem to have support from the Bench, although perhaps some more formal approach should be made to the judges' associations. The field of law enforcement, however, is served by a national body of its own - the Canadian Association of Chiefs of Police. Can we build participation in our Association on the part of the police without interfering with the activities of that body?"

Discussion on these issues continues. What are the answers? It is up to the Association membership to provide them.

EQUALITY IN SENTENCING

Late in 1973, the case of an Alberta girl convicted for drug trafficking and sentenced to six months in prison was appealed by the Crown. The Appeal Court decided recently to increase the sentence to one year in prison. The magistrate, who had originally sentenced her, had told her he would have imposed a longer term if she had been a man. The Appeal Court seems to have adopted the approach that, in principle, sentences for men and women should be equal. And thus goeth male chauvinism!

DEFINITE-INDETER-MINATE SENTENCES

A recent decision of the Supreme Court of Canada upholds the right of Ontario and British Columbia judges to impose definite-indeterminate sentences as provided in the Prisons and Reformatories Act. The B.C. Court of Appeal had decided last year that these provisions were contrary to the Canadian Bill of Rights because it made B.C. offenders liable to longer terms than those in other provinces. The majority of the Supreme Court justices has decided that the relevant provisions of the Prisons and Reformatories Act were not designed to impose harsher punishment but to reform and benefit persons within a younger age group. The dissenting justices of the Court expressed the view that the two provinces concerned should not be allowed to impose definite-indeterminate sentences that exceed the maximum sentence under the Criminal Code.

VIE DE LA SOCIÉTÉ (suite)

"Le troisième fait dont il faut tenir compte, c'est le mouvement qui tend vers l'intégration sous le titre de justice criminelle ou, au fait, vers une identification plus vaste comme par exemple celle de justice sociale. L'orientation de notre Société est encore relativement étroite. Sommes-nous à même d'agrandir le cadre de nos membres et de nos activités de manière à opérer dans un champ plus vaste? Le Barreau semble nous appuyer, même s'il faudrait peut-être pratiquer une approche formelle auprès des associations de juges. Le domaine de l'application de la loi, cependant, est desservi par son propre organe national - la Société canadienne des Chefs de la Police. Nous est-il possible de promouvoir la participation de la police au sein de notre Société sans empiéter dans les activités de cet organisme?"

La discussion de ces questions se poursuit, mais quelles sont les réponses? Il incombe aux membres de la Société de les trouver.

L'ÉGALITÉ EN MATIÈRE DE SENTENCING

Vers la fin de 1973, appel avait été interjeté par la Couronne dans le cas d'une jeune fille d'Alberta reconnue coupable du trafic de la drogue et condamnée à six mois de prison. La Cour d'Appel vient de décider d'augmenter cette peine à un an de détention. Le magistrat qui l'avait condamnée en premier lieu, lui avait déclaré qu'il aurait imposé un terme plus long si elle avait été un homme. La Cour d'Appel semble avoir adopté l'approche selon laquelle, en principe, les peines doivent être les mêmes pour les hommes et les femmes. Et voilà pour le chauvinisme mâle!

CONDAMNATIONS DÉFINIES - INDÉTERMINÉES

Une récente décision de la Cour Suprême du Canada soutient le droit des juges d'Ontario et de Colombie-Britannique d'imposer des sentences définies-indéterminées en vertu des dispositions de la Loi sur les prisons et les maisons de correction. La Cour d'Appel de la C.B. avait décidé, l'an dernier, que ces dispositions étaient contraires à la Déclaration canadienne des droits parce que selon cette loi les contrevenants pouvaient être condamnés à purger des peines plus longues que celles qui sont imposées dans les autres provinces. La majorité des juges de la Cour Suprême ont décidé que les dispositions concernées de la Loi sur les prisons et les maisons de correction ne visent pas à imposer une peine plus sévère mais à redresser et à favoriser les personnes dans un groupe d'âge plus jeune. Les juges dissidents sont d'avis que ces deux provinces ne devraient pas être autorisées à imposer des sentences définies-indéterminées qui dépassent la sentence maximale du Code criminel.

CHAIRMAN - NATIONAL PAROLE BOARD

T. George Street, Chairman of the National Parole Board since its creation in 1959, is returning to the Bench. He was recently appointed county and district court judge in London, Ontario.

CORRECTIONAL CONSULTATION CENTRE

The Chief of the Correctional Consultation Centre in the Department of the Solicitor General has left to return to British Columbia. Mr. Don McComb has accepted a position with the Justice Development Commission in the Department of the Attorney General in Victoria.

R.C.M.P. NEW DEPUTY COMMISSIONER

The new RCMP Deputy Commissioner is the former Assistant Commissioner R.J. Ross of "F" Division in Saskatchewan. Deputy Commissioner Ross is fifty years old and has been in the RCMP since 1947.

PENITENTIARY BUILDING PROGRAM

Based on a estimated population of 12000 inmates in 1978-79 compared to the present 9200, the Solicitor General announced a five-year penitentiary building program. Presumably the institutions to be built will not house more than 150 inmates as recommended by the Mohr Committee, recommendation which has "been accepted in principle by the government". The plan calls for a medium security institution and a "second security institution in British Columbia". In the Prairie Provinces, two medium security institutions are to be constructed; one near Edmonton and the other near Winnipeg. For Ontario, a medium security institution has been approved. It will be located between Toronto and London. The plan provides for additional medium security accommodation for inmates of the Atlantic Provinces but locations have not been determined. Medical centres have been approved for Saskatoon and Halifax. Temporary re-opening of cells in Kingston and St. Vincent de Paul has been authorized but they will eventually be closed as will Dorchester and British Columbia Penitentiaries. The five-year plan also provides for a community correctional centre in Quebec City.

STUDENT COMMUNITY SERVICE PROGRAM

The Department of the Secretary of State has four million dollars for this program aimed at strengthening the role of voluntary community organizations. The Department requires that each project funded under the program be sponsored by an existing voluntary service agency. Sponsoring voluntary organizations are expected to match twenty five per cent of the grant in cash or in services. Enquiries should be directed

PRESIDENT - COMMISSION NATIONALE DES LIBERATIONS CONDITIONNELS

T. George Street, président de la Commission nationale des Libérations Conditionnelles depuis son implantation en 1959, retourne à la magistrature. Il vient d'être désigné juge de comté et de district à London, Ontario.

CENTRE DE CONSULTATION CORRECTIONNELLE

Le chef du Centre de consultation correctionnelle au Ministère du Solliciteur général a démissioné pour retourner en Colombie-Britannique. M. Don McComb a accepté un poste auprès de la Justice Development Commission au ministère du Procureur général à Victoria.

NOUVEAU SOUS-COMMISSAIRE A LA GENDARMERIE ROYALE

M. R.J. Ross, commissaire adjoint de la division "F" en Saskatchewan a été nommé nouveau sous-commissaire de la Gendarmerie Royale. Le sous-commissaire Ross a cinquante ans, il fait partie de la Gendarmerie Royale depuis 1947.

PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE PÉNITENCIERS

Sur la base d'une population évaluée à 12000 détenus en 1978-1979 relativement aux 9200 actuels, le Solliciteur général a annoncé un programme quinquennal de construction de pénitenciers. Il est présumé que les institutions dont la construction est prévue ne logeront pas plus de 150 détenus conformément à la recommandation formulée par le comité Mohr et "approuvée en principe par le gouvernement". Le plan prévoit la construction d'une institution à sécurité moyenne et d'une "deuxième institution de sécurité en Colombie-Britannique". Dans les Provinces des Prairies deux pénitenciers à sécurité moyenne seraient érigés, un près d'Edmonton et l'autre à proximité de Winnipeg. Pour l'Ontario, un pénitencier à sécurité moyenne vient d'être approuvé. Il sera situé entre Toronto et London. Selon le plan, d'autres pénitenciers à sécurité moyenne sont prévus dans les Provinces de l'Atlantique, cependant, les sites ne sont pas encore déterminés. Des centres médicaux ont été approuvés pour Saskatoon et Halifax. La réouverture temporaire de certaines cellules des pénitenciers de Kingston et de St-Vincent de Paul a été autorisée mais elles seront éventuellement fermées aussi que seront celles des pénitenciers de Dorchester et de la Colombie-Britannique. Dans le cadre du plan quinquennal, il est prévu d'implanter un centre correctionnel communautaire dans la ville de Québec.

PROGRAMME DE SERVICE COMMUNAUTAIRE DES ÉTUDIANTS

Le Secrétariat d'Etat dispose de quatre millions de dollars à l'intention de ce programme qui vise à renforcer le rôle des organismes communautaires privés. Le Secrétariat d'Etat exige que tout projet financé dans le cadre de ce programme soit parrainé par un organisme de service privé déjà en place.

STUDENT COMMUNITY SERVICE PROGRAM (continued)

to regional offices of the Citizenship Branch of the Department. Applications will be received and processed between March 1 and May 15 and projects can run from May 1st to September 15th.

RESEARCH ON ADMINISTRATIVE TRIBUNALS

A group of Laval University Law professors have launched a research program on administrative tribunals which decide the issues arising between the administration and the administered. The proliferation, in recent years, of such tribunals as a result of the expanding influence of government makes such research very topical and necessary. The research team will be directed by Professor Patrice Garant, will involve other professors, graduate students and research assistants, and will take from three to five years.

QUEBEC - ASSOCIATE DEPUTY MINISTER OF JUSTICE

The Quebec Department of Justice has a new associate deputy minister. Dr. Maurice Gauthier, until recently director of probation and prisons, has been promoted to the rank of associate deputy minister. In addition to probation and prisons, his responsibilities now include administration of departmental purchasing and equipment.

ALBERTA CRIMINOLOGY AND CORRECTIONS ASSOCIATION

Some months ago the Bulletin indicated that the Alberta people were taking action to form an association. The new Association's officers are:

A. Belanger - President
D. Scriven - First Vice-President
Phil Crosby-Jones - Second Vice-President
Jim Jackson - Recording Secretary
Tim Amy - Corresponding Secretary
Bob Burke - Treasurer

COURSE ON ALCOHOL AND OTHER DRUGS OF DEPENDENCE

The Addiction Research Foundation of Ontario will give its annual summer course at Laurentian University in Sudbury from June 2 to June 14, 1974. A concentrated two week course designed to provide basic information about research findings and their practical applications. It will also examine action alternatives for those working with problems related to the use and misuse of alcohol and other drugs. Emphasis will be placed on an examination of current and future program possibilities with regard to business and industry, detoxication and education. Cost: Day Participants $195.00
Residential Participants $330.00

PROGRAMME DE SERVICE COMMUNAUTAIRE DES ÉTUDIANTS (suite)

Le parrainage d'organismes bénévoles se traduira, selon les prévisions, par une contribution de l'ordre de 25 p.c. en espèces ou en services. Les demandes doivent être soumises aux bureaux régionaux de la division de la Citoyenneté du Ministère entre le 1er mars et le 15 mai; les projets devant se poursuivre du 1er mai au 15 septembre.

RECHERCHE EN MATIÈRE DE TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Un groupe de l'Université Laval a lancé un programme de recherche sur les tribunaux administratifs qui tranchent les procédures qui surgissent entre l'administration et les administrés. Durant ces dernières années, la prolifération de tribunaux de ce genre suscitée par l'influence toujours croissante du gouvernement, rend cette recherche opportune et indispensable. L'équipe de recherche, dirigée par le professeur Patrice Garant, comprendra également d'autres professeurs, étudiants diplômés et adjoints de recherche. Les travaux de recherches dureront de trois à cinq ans.

SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ DE LA JUSTICE DU QUÉBEC

Le ministère de la Justice du Québec a un nouveau sous-ministre associé. Il s'agit du Dr Maurice Gauthier, qui remplissait jusqu'ici le poste de directeur général de la probation et des maisons de détention. Il vient d'être promu sous-ministre associé. En plus de la probation et des maisons de détention, il devient responsable de l'administration des achats et de l'équipement ministériel.

SOCIÉTÉ DE CRIMINOLOGIE DE L'ALBERTA

Il y a quelques mois, le Bulletin annonçait que les gens d'Alberta se préparaient à former une société. Les officiers de la nouvelle société sont les suivants:

A. Bélanger - président
D. Scriven - premier vice-président
Phil Crosby-Jones - deuxième vice-président
Jim Jackson - secrétaire-rapporteur
Tim Amy - secrétaire-correspondant
Bob Burke - trésorier

COURS SUR L'ABUS D'ALCOOL ET D'AUTRES DROGUES

La Addiction Research Foundation d'Ontario donnera son cours d'été annuel à l'Université Laurentienne à Sudbury du 2 au 14 juin 1974. Il s'agit d'un cours concentré de deux semaines visant à impartir des renseignements de base concernant les conclusions de la recherche et leurs applications pratiques. On se penchera également sur d'autres mesures pour ceux qui s'occupent de problèmes portant sur l'usage et l'abus d'alcool et d'autres drogues. L'accent sera marqué sur l'examen de possibilités actuelles et futures en ce qui concerne l'implantation de nouveaux programmes concernant le monde des affaires et de l'industrie, la désintoxication et l'éducation. Coût: participants externes $195.00
participants pensionnaires $330.00

COURSE ON ALCOHOL AND OTHER DRUGS OF DEPENDENCE (continued)

Enquiries: Director
Annual Summer Course
Addiction Research Foundation
33 Russel Street
Toronto, Ontario M5S 2S1

ANNUAL PRIZE OF THE CLARKE INSTITUTE

The Clarke Institute of Psychiatry Research Fund will be awarded to a clinical or basic scientist who has published a report or dissertation on outstanding research within the field of mental health during the preceding year. The scientist shall have carried out his work in Canada, while resident in Canada. He may apply or be nominated for the prize up to May 1st in the year following publication. The prize will be presented at the Annual Meeting of the Canadian Psychiatric Association.

Enquiries: Dr. R.E. Turner
"Clarke Institute of Psychiatry Research Fund"
Clarke Institute of Psychiatry
Room 814
250 College Street
Toronto, Ontario, Canada M5T 1R8

MEETINGS THAT HAVE COME TO OUR ATTENTION

- "Crossroads in Correction" Ottawa. February 28 to March 3, 1974. Guest speakers: Jean Vanier, Dr. Wilson Head.

- Police Trainers' Conference at Mount Royal College, Calgary, Alberta. May 28-30, 1974. Sponsored by the City of Calgary Police Service Training Branch. Enquiries should be addressed to the Training Branch.

- Manitoba Society of Criminology Seminar - "After Care - Where does it begin". It was held on March 23, 1974 at Stoney Mountain Institution.

- 15th Annual Congress of the Quebec Society of Criminology - Held at the Windsor Hotel in Montreal on March 21 and 22, 1974.

- Third International Seminar in Comparative Clinical Criminology. This Seminar is being planned by the International Centre for Comparative Criminology in cooperation with the Institut Philippe Pinel of Montreal and the Institute of Criminal Anthropology of the University of Genoa, Italy. Attendance is by invitation only.

COURS SUR L'ABUS D'ALCOOL ET D'AUTRES DROGUES (suite)

S'adresser au directeur
Annual Summer Course
Addiction Research Foundation
33 Russel Street
Toronto, Ontario M5S 2S1

PRIX ANNUEL DU CLARKE INSTITUTE

Le prix du Clarke Institute of Psychiatry Research Fund sera décerné à un chercheur scientifique de base ou clinique qui, au cours de l'année précédente, aura publié un rapport ou une dissertation sur une recherche importante dans le domaine de la santé mentale. Ce chercheur doit avoir mené ses travaux au Canada, tout en résidant au Canada. Il peut s'adresser ou être désigné pour le prix jusqu'au 1er mai dans l'année qui suit la publication de son oeuvre. Le prix sera présenté à l'assemblée annuelle de l'Association des psychiatres du Canada.

S'adresser au Dr. R.E. Turner
"Clarke Institute of Psychiatry Research Fund"
Clarke Institute of Psychiatry
Room 814
250 College Street
Toronto, Ontario, Canada M5T 1R8

REUNIONS, REMARQUEES

- "Crossroads in Correction" Ottawa. Du 28 février au 3 mars 1974. Conférenciers invités: Jean Vanier, Dr. Wilson Head.

- Colloque des responsables de la formation policière au College Mount Royal à Calgary, Alberta. Ce colloque aura lieu du 28 au 30 mai 1974 et est parrainé par la division de la formation du Service de Police de la ville de Calgary. Pour tout renseignement s'adresser au Service de Police de Calgary, Division de la formation.

- Le colloque de la Société de Criminologie du Manitoba: "L'assistance post-pénale - où commence-t-elle" s'est tenu le 23 mars 1974 à l'institution Stoney Mountain.

- Le 15ème Congrès annuel de la Société de Criminologie du Québec - a eu lieu à l'hôtel Windsor à Montréal les 21 et 22 mars 1974.

- IIIe Journées Internationles de Criminologie Clinique Comparée. Ce séminaire a été organisé par le Centre International de Criminologie Comparée en collaboration avec l'Institut Philippe Pinel de Montréal et l'Institut d'Anthropologie Criminelle de l'Université de Gênes, Italie. Participation sur invitation seulement.

MEETINGS THAT HAVE COME TO OUR ATTENTION (continued)

- Third International Seminar in Comparative Clinical Criminology (continued)

  Dates: April 16, 17, 18, 1974

  Place: Mont Gabriel Lodge
  Mont Gabriel, Quebec

- Seminar on Criminal Justice in Canada. To be held at the University of Montreal on August 16 and 17, 1974. This Seminar is sponsored by the Canadian Association for the Advancement of Research in Criminology and Criminal Justice.
  Enquiries: Jim Hackler
  Department of Sociology
  University of Alberta
  Edmonton, Alberta

- The British Columbia Corrections Association is holding its Biennial Institute, "Alternatives to sentencing and sentencing alternatives" on May 24 and 25, 1974, in Vancouver, B.C. The C.C.C.A. has decided to hold its annual meeting and a Board of Directors meeting during the preceding two days i.e. May 22 and 23. It will be an opportunity for Association members to participate in the B.C.C.A. Institute.

- The Canadian Association of Chiefs of Police is holding its Annual Meeting in Winnipeg this year from August 24 to 30. Location North Star Inn. Chairman: Inspector A.N. Clarke of the Winnipeg Police Department.

PUBLICATIONS OF INTEREST

The Law Reform Commission of Canada has recently put out three working papers on which it invites comment from groups and individuals.

These are: The Family Court, working paper 1, Ottawa, January 1974.

Criminal Law - The Meaning of Guilt -Strict Liability, working paper 2, Ottawa, February 1974.

The Principles of Sentencing and Dispositions, working paper 3, Ottawa, March 1974.

REUNIONS, REMARQUEES (suite)

- IIIe Journées Internationales de Criminologie Clinique Comparée. (suite)

  Dates: les 16, 17 et 18 avril 1974

  Lieu: Mont Gabriel,
  Québec.

- Un séminaire sur la Justice criminelle au Canada aura lieu à l'Université de Montréal les 16 et 17 août 1974. Ce séminaire est parrainé par l'Association canadienne pour l'avancement de la recherche en criminologie et dans l'administration de la justice criminelle et pénale.
  S'adresser à Jim Hackler
  Department of Sociology
  University of Alberta
  Edmonton, Alberta.

- La Société de Criminologie de la Colombie-britannique tient son colloque biennal "Alternatives to sentencing and sentencing alternatives" les 24 et 25 mai 1974 à Vancouver, C.B. La Société canadienne de Criminologie a décidé de tenir son assemblée annuelle et la réunion de son Conseil d'administration au cours des deux journées précédentes soit les 22 et 23 mai. C'est là une bonne occasion qui s'offre aux membres de la Société de participer au colloque de la Société de la Colombie-britannique.

- L'Association canadienne des Chefs de la Police tient son assemblée annuelle à Winnipeg cette année du 24 au 30 août. Lieu: North Star Inn. Président: l'inspecteur A.N. Clarke du Service de la police de Winnipeg.

LECTURES INTÉRESSANTES

La Commission de réforme du droit du Canada a rendu public trois documents de travail au sujet desquels elle invite les commentaires des groupes et des particuliers.

En voici les titres: Le tribunal de la famille, document de travail 1, Ottawa, Janvier 1974.

Droit pénal - la notion de blâme - La responsabilité stricte, document de travail 2, Ottawa, Février 1974.

Les principes de la détermination de la peine et du prononcé de la sentence, document de travail 3, Ottawa, Mars 1974.

PUBLICATIONS OF INTEREST (continued)

Ministry of the Solicitor General. Five-year follow-up of 1967 Penitentiary Parole Releases. January 1974.

* * *

Canadian Criminology and Corrections Association - Toward a new Criminal Law for Canada. A Brief to the Law Reform Commission. It was prepared late in 1973 but only released at the end of February 1974 when a delegation from the Association met with the Commission.

LECTURES INTÉRESSANTES (suite)

Ministère du Solliciteur général. Etude de la récidive chez les libérés conditionnels, portant sur les cinq années qui ont suivi les mises en liberté conditionnelle des détenus de pénitenciers au cours de 1967. Janvier 1974.

* * *

Société canadienne de Criminologie. Nouveau droit criminel pour le Canada. Mémoire destiné à la Commission de réforme du droit du Canada. Il a été établi vers la fin de 1973, cependant il n'a paru que vers la fin de février 1974 lors de la rencontre d'une délégation de la Société avec la Commission.

Board of Directors of the Association

Conseil d'administration de la Société

1973 - 74

A. B. Whitelaw, Q.C., Toronto
president - président

ADDISON, Ruth, Ottawa
ALLARDICE, Ethel M., Vancouver
BARIL, F.W., Ville de Laval
*BEAULNE, Jean-Pierre, Ottawa
BÉLANGER, Michel, Québec
BENNETT, John, Dorchester
BOISVERT, Gérald, Québec
BRAHAN, Lawrence, Vancouver
BRAITHWAITE, John, Ottawa
BRIEN, Pierre, Québec
*BYMAN, Allan A., North Vancouver
*CHAFE, Frank, Ottawa
COBURN, Frank E., Saskatoon
CORMIER, Bruno, Montréal
CÔTÉ, Jean-Luc, Québec
COX, Eric, Winnipeg
CROSBY-JONES, Phil, Calgary
CUMAS, Stephen, Montréal
CYR, Gérard, Montréal
*DUBIENSKI, Ian V., Winnipeg
FLAHERTY, Dorothy, Ottawa
GASCON, Paul, Ottawa
GENEST, Luc, Montréal
GILBERT, Jean-Paul, Ottawa
GOSSELIN, Maurice, Beauport
GREATOREX, William D., Halifax
GUINDON, Yvon, Ottawa
HASLAM, Phyllis, Toronto
HEYWOOD, R.M., North Vancouver
*HOLLINGTON, Kenneth, Calgary
HORAN, Jeremiah, Holyrood
HUNTER, Stewart, Regina
JOHNSON, Stuart, Winnipeg
KING, Robert, Fredericton
LANDREVILLE, Pierre, Montréal
LAPERRIÈRE, Ludovic, Trois-Rivières
*LAVALLÉE, Jean-Paul, Montréal
LAVERS, D.J., Truro
MacDONALD, C.R., Halifax
McCOMB, D.R., Ottawa ✱
MOORE, George F.T., Burnaby ✱
MOORE, Terence, Toronto
MOYLES, John, Brandon
MURPHY, James, Abbotsford
NORMANDEAU, André, Montréal
OGISON, V.L., Whitehorse
*OUELLET, Réal, Québec
OUTERBRIDGE, William, Ottawa
REID, D.C.S., Calgary
ROLF, Carl H., Edmonton
ROY, Rodolphe, Québec
SIMPSON, Dave, Prince Albert
*SINCLAIR, Donald, Toronto ✱
*SULLIVAN, Justin P., Moncton
SUPEENE, G., St. James
THORVALDSON, S.A., England ✱
TOLLEFSON, Edward, Ottawa
WATSON, Frank J., Toronto ✱
WILKINS, C.F., Yellowknife
WILLETT, Terrence, Kingston
*WILSON, D.K., Ottawa
WILSON, John, Edmonton
**ZIMMERMAN, William, Ottawa

Staff - Personnel

McGRATH, W.T.
JUBINVILLE, Réal
DAVY, Hilda
CHARBONNEAU, Paulette

*Executive Committee - Comité exécutif
**Nominating Committee - Comité des candidatures
✱Resigned during the year - A résigné au cours de l'année

ISSN 0045-463X

THE CANADIAN CRIMINOLOGY AND CORRECTIONS ASSOCIATION

(affiliated with the Canadian Council on Social Development)

Directory of Correctional Services in Canada

The 1974 edition of the Directory of Correctional Services in Canada is now available.

The Directory contains all correctional services, juvenile and adult, public and private, in Canada. Included are institutions, probation and parole services, juvenile courts and detention homes, prisoner aid agencies, professional associations, etc.

Where appropriate, the government department to which each service is responsible is shown. Names of senior personnel and phone numbers are listed.

Notes scattered through the text state the clientele with whom each service deals.

This Directory is not only useful in providing addresses, etc., it paints a complete picture of what services there are in each part of the country, and how they are organized. It is the only source of this information.

Bilingual . Printed . Approx. 200 pages . 6 x 9

Price $8.00 (plus 7% provincial sales tax for Ontario residents)

Discounts: 12 to 24 copies, 10 per cent; 25 or more copies, 20 per cent

---

Publications Section
The Canadian Council on Social Development
55 Parkdale Avenue
Box 3505, Station C
Ottawa, Ontario K1Y 4G1

Date _____

Please send me _____copy(ies) of the 1974 DIRECTORY OF CORRECTIONAL SERVICES IN CANADA, at $8.00 per copy, plus 7% provincial sales tax for Ontario residents.

NAME _____

ORGANIZATION _____

ADDRESS _____

Money enclosed _____ Bill me _____

PAYMENT MUST ACCOMPANY ORDERS OF $10.00 OR LESS

February 1974

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE CRIMINOLOGIE

(affiliée au Conseil canadien de Développement social)

Répertoire des Services de Correction du Canada

La nouvelle édition de 1974 du Répertoire des Services de Correction du Canada est actuellement en vente.

Le Répertoire contient la liste de tous les services de correction, publics et privés, destinés aux délinquants jeunes et adultes, au Canada. Y sont inscrits: les institutions, les services de libérations conditionnelles et de probation, les cours pour jeunes délinquants, les maisons de détention, les agences d'aide aux prisonniers, les associations professionnelles, etc.

Là où il le faut, on a précisé le ministère gouvernemental dont relève chaque service. Les noms des responsables supérieurs et leurs numéros de téléphone y figurent.

Quelques notes descriptives indiquent à quels usagers chaque service se consacre.

Le Répertoire est donc utile pour les adresses, etc. qu'il fournit; de plus, il présente un tableau général des services dont dispose chacune de nos régions tout comme le mode d'organisation de ces services. C'est une source de renseignements unique en son genre au Canada.

Edition bilingue . Imprimé . Approx. 200 pages . 6 x 9

Prix $8.00, plus 7 % de taxe provinciale pour les personnes habitant 1'Ontario

Remises: 12 à 24 exemplaires, 10 pour cent; 25 exemplaires ou plus, 20 pour cent

---

Service des éditions
Le Conseil canadien de Développement social
55, rue Parkdale
Boîte 3505, Station C
Ottawa, Ontario K1Y 4G1

Date _____

Prière de me faire tenir _____ exemplaire(s) de la dernière édition du RÉPERTOIRE DES SERVICES DE CORRECTION DU CANADA, à $8.00 l'exemplaire, plus 7% de taxe provinciale pour les personnes habitant 1'Ontario.

NOM _____

SERVICE _____

ADRESSE _____

Somme ci-jointe _____ Prière de facturer____

VEUILLEZ ACQUITTER A LA COMMANDE TOUT MONTANT DE $10.00 OU MOINS

février 1974

TOWARD A NEW CRIMINAL LAW FOR CANADA

THE CANADIAN CRIMINOLOGY AND CORRECTIONS ASSOCIATION

(affiliated with the Canadian Council on Social Development)

* *

Toward a New Criminal Law for Canada outlines wide-ranging proposals for criminal law reform and was submitted as a brief to the Law Reform Commission of Canada. The proposals include recommendations for more orderly sentencing, involvement of the public directly in the administration of justice, and consolidation of federal criminal law relating to adults.

The Canadian Criminology and Corrections Association says the law has not been subject to any fundamental reassessment for many years and, as a result, a serious backlog of needed change exists. Part of the difficulty in reaching agreement on such changes is the lack of agreement on what criminal law is supposed to do. The association's brief is, therefore, largely a statement of principles and purposes that should both underlie and be entrenched in the criminal law.

As the basis for this statement, the CCCA has accepted with some modification the eight principles set out in the 1969 report of the Canadian Committee on Corrections (Ouimet Committee). As modified, these principles include a narrower definition of criminal conduct, and ways in which the criminal justice process can operate to prevent crime and protect members of society.

* *

Bilingual . Multilith . 35 pages . 8½ x 11 . $1.00

ISBN 0-88810-191-0

Discounts: 12 to 24 copies, 10 per cent; 25 or more copies, 20 per cent

* *

Publications Section
The Canadian Council on Social Development
55 Parkdale Avenue, Box 3505, Station C
Ottawa, Ontario K1Y 4G1

Date_____

Please send me _____copy(ies) of TOWARD A NEW CRIMINAL LAW FOR CANADA, at $1.00 a copy.

NAME_____

ORGANIZATION_____

ADDRESS_____

Money enclosed _____ Bill me _____

PAYMENT MUST ACCOMPANY ORDERS OF $10.00 OR LESS

February 1974

NOUVEAU DROIT CRIMINEL POUR LE CANADA

LA SOCIETE CANADIENNE DE CRIMINOLOGIE

(affiliée au Conseil canadien de Développement social)

* *

Nouveau droit criminel pour le Canada, le mémoire, présenté à la Commission canadienne de réforme du Droit, expose les grandes lignes d'importantes propositions qui, entre autres, portent sur le regroupement des délits aux fins des sentences, la participation du public à l'administration de la justice, et la consolidation de toutes les lois fédérales concernant les adultes.

La Société canadienne de criminologie dit qu'il y a longtemps que le droit criminel n'a fait l'objet d'un examen à fond et c'est ainsi qu'il existe une masse importante de changements nécessaires qui attendent. La difficulté qu'il y a à faire l'accord sur les changements à apporter au droit criminel tient en partie au manque d'accord sur la vocation du droit criminel. Le mémoire de la Société constitue donc principalement un exposé de principes à incorporer au Droit criminel.

Comme base de l'exposé, la Société a approuvé, sous la réserve de certaines modifications, les huit principes énoncés en 1969 par le Comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle (Comité Ouimet). Sous une forme modifiée, ces principes comportent en outre une définition plus restreinte de l'acte criminel, et préconisent des moyens par lesquels la procédure judiciaire peut prévenir les délits et protéger les membres de la société.

* *

Bilingue . Polycopié . 35 pages . 8½ x 11 . $1.00

ISBN 0-88810-192-9

Remises: 12 à 24 exemplaires, 10%; 25 exemplaires ou plus, 20%.

* *

Service des éditions
Le Conseil canadien de Développement social
55, avenue Parkdale, Boîte 3505, Station C
Ottawa, Ontario KIY 4G1

Date _____

Veuillez me faire parvenir_____exemplaire (s) de NOUVEAU DROIT CRIMINEL POUR LE CANADA à $1.00 la copie.

NOM_____

ORGANISME_____

ADRESSE_____

Montant ci-joint_____ Prière de facturer _____

VEUILLEZ ACQUITTER A LA COMMANDE TOUT MONTANT DE $10.00 OU MOINS.

février 1974

uelque part entre le laxisme et la méfiance

AURENT LAPLANTE

yeux des policiers, les so-
le criminologie servent sou-
carrefour à une catégorie
nts atteints d'idéalisme. On
e en choeur sur le sort des
criminels, mais on assiste
c au massacre des innocen-
imes. On y rédige d'intermi-
némoires destinés soit à ren-
douillette encore la vie des
, soit à démoraliser les
défenseurs de la loi et de

le mémoire que la Société
me de criminologie vient de
re à la Commission de ré-
u droit au Canada, on aboutit
à une toute autre impres-
la Société canadienne de cri-
ie, propose d'importantes
ations dans le code crimi-
n'en défend pas moins avec
able et constante détermina-
protection due à l'ensemble
ciété et la nécessité de main-
d'inventer une gamme de
s efficaces.

u niveau des principes

ne plusieurs autres avant
Société canadienne de crimi-
veut avant tout que le légis-
annonce ses couleurs. Elle
e pas qu'un code pénal res-
à un fourre-tout ou à une
ue issue d'un mauvais
". Elle réclame que le code
haut et clair ce qu'il entend
aux citoyens et pourquoi.
législateur clame bien haut
ifs qui l'incitent à bâtir tel
prisons ou à accorder tel
e congés. Aussi étrange que
isse paraître, le législateur
rné jusqu'à maintenant, en
enchaîner les articles les
autres, à accrocher les in-
ns à la queue leu leu, à
er tardivement les défenses
vétustes et à en fignoler
sement de nouvelles. De
ntions, de ses priorités, de
elle de valeurs, pas un mot.
titre, le mémoire de la So-
nadienne de criminologie ré-
u'on lève enfin ces impré-
Tant qu'on ne le fera pas,
, avocats de la défense, pro-
de la Couronne, magistrats,
sion des libérations condi-
s prendront sur eux de déci-
oifomètre ou de faire dire à
s qu'elle n'a jamais pensé.

ciété, quant à elle, a déjà
t planté ses balises. Elle a
n basse sur les huit princi-
à élaborés par le Comité
et à peine retouchés pour
stance. Si des amendements
nt ici et là les principes
comité avait mis à la base
forme pénale et correction-
sprit est cependant toujours

Il serait futile de cher-
s ces principes une charte
nnaire. On peut y trouver cependant, et ce n'est pas une mince acquisition, une volonté arrêtée de défendre la société sans pour autant empiéter plus qu'il n'est strictement nécessaire sur la liberté des individus ou sur les droits des accusés.

Par conséquent, pour la Société canadienne de criminologie autant que pour le rapport Ouimet, "le but fondamental de la justice criminelle est de protéger tous les membres de la société des conséquences d'une conduite hautement nuisible et dangereuse". Ainsi met-on en branle un travail d'époussetage dont le mémoire donnera plus loin une idée plus précise: en limitant les interventions de la justice criminelle aux comportements hautement nuisibles et dangereux, la Société s'apprête, en effet, à bouter hors du code et de l'administration de la justice une série d'interdictions portant sur des gestes sans gravité.

Les deux principes suivants veilleront à ce que ce désir de sécurité ne pousse pas la société à envahir indûment les vies privées ou à procéder si vite que l'innocence ne puisse se manifester. Les cinq derniers principes seront, à maints égards, les corollaires logiques de ces premières prises de position: on restreindra la définition des conduites criminelles aux menaces graves pour la société, on décrira avec plus de précision les objectifs du processus correctionnel, on tentera d'insuffler une même philosophie à l'ensemble de l'administration de la justice, on ménagera un peu partout le droit à une "latitude intelligente", on s'efforcera enfin de réhabiliter le processus judiciaire et correctionnel aux yeux du public.

Ces principes, si abstraits soient-ils, constituent déjà une option très nette en faveur d'une défense sociale tempérée par la tolérance, le travail de réhabilitation, le respect des individus.

Maintenant la réforme

Ces préalables permettent à la Société canadienne de criminologie de procéder ensuite rondement à son travail de réforme. Ce qui contredit ces principes est rejeté sans vergogne. Ce qui n'en découle pas apparaît soudain comme à peine nécessaire. Ce qui s'en déduit logiquement doit au plus tôt être mis en place.

Notre justice, par exemple, affectionne un peu plus qu'il ne faudrait les surprises de dernière audience, les alibis de dernière minute, le jeu de cache-cache mené de bout en bout par les procureurs des parties. Rien dans les huit principes ne garantit que cette intensité dramatique serve toujours les intérêts de la justice. Bien au contraire. La Société canadienne fait donc volontiers son deuil de ces compétitions colorées et puériles. Elle accorde son appui au mode accusatoire qui fonde notre justice, mais elle en extirpe le secret et les traquenards inutiles. Les parties devront donc mettre cartes sur table dès le début du processus judiciaire, quitte à ne pas transmettre au juge de première instance la preuve présentée à l'audience préliminaire.

Le mémoire ne voit pas non plus pourquoi, maintenant que les objectifs du code sont nettement établis, il faudrait astreindre les juges à certaines sentences minimales. A eux de tenir compte des circonstances et du dossier de l'accusé, à eux de formuler la sentence sans se sentir obligés d'imposer une peine prédéterminée. A eux, d'autre part, conformément à une autre recommandation de justifier par écrit la nature et le poids de leur sentence.

Comme rien dans les principes ne rend indispensable l'unanimité du jury, la Société canadienne de criminologie ne voit aucune objection à ce que cette règle disparaisse. Si le jury comprend toujours douze personnes, elle accepterait une décision rendue à neuf contre trois ou à dix contre deux. De la même manière, la Société canadienne ne tient pas mordicus à ce que la procédure joue toujours en faveur de l'accusé, au point de permettre parfois l'acquittement de criminels. Elle accepterait donc, à certaines conditions, que les procès demeurent valides malgré des erreurs de procédure. Si l'erreur porte sur une règle vitale, que la Couronne prouve que les droits de l'accusé ont quand même été respectés. Si elle y parvient, tant pis pour notre homme; si elle échoue, l'accusé obtient sa libération. A l'inverse, si l'erreur ne porte que sur une règle d'importance secondaire, il incombera à l'accusé de montrer en quoi ses droits ont été lésés. S'il n'y parvient pas, que le procès suive son cours.

Place au citoyen

Ce qui séduit par-dessus dans le mémoire de la Société canadienne de criminologie, ce n'est pourtant pas cette exigence de clarté ni même cette aptitude à quitter résolument les ornières de la tradition, de la procédure, de la théorie. C'est d'abord et avant tout qu'un pont soit jeté entre la justice et la société, entre l'administration de la justice et le citoyen.

Le citoyen, la Société canadienne entend le consulter par voie de sondages aussi souvent qu'il le faudra pour maintenir la loi à proximité du consensus social. Le citoyen, la Société canadienne le veut comme assesseur à part entière auprès des juges, au point même d'accorder au magistrat de formation légale et aux deux assesseurs des votes égaux. C'est encore au bon sens citoyen qu'en appelle le mémoi lorsqu'il recommande un recou beaucoup plus fréquent à la restit tion et à la compensation. Sur c trois fronts, une jonction s'impos en effet, entre la société et la ju tice.

Parce que cette jonction ne s'e pas produite, "des actes que le p blic ne condamne plus vont deme rer définis comme criminels; u certaine gravité continuera d'êt imputée à un délit après que le p blic en est venu à le voir sous jour différent; et des actes que public en est venu à estimer dan reux seront omis de la liste des c lits ou réputés moins graves que l'entend le public". Une telle d cription devrait inciter les équip qui oeuvrent dans la réforme droit pénal à prêter constamme l'oreille aux propos des sociologu En outre, elle devrait pousser mêmes équipes à recourir de con systématique aux enquêtes ciologiques auprès des citoye eux-mêmes. Pour l'avoir fa l'Institut de sociologie et de dr pénal de l'université de Bruxel a pu localiser récemment d'adr rables anachronismes.

On sursautera sans doute en c tains milieux à l'idée de lais des "profanes" agir comme sesseurs à part entière. On so gnera que les "laïcs" ne conn sent rien à la loi de la preuve ce sera sans doute fondé. En vanche, ceux qui s'opposent far chement à une telle transformat omettront de dire que l'avocat accède à la magistrature n'est néralement aucunement quali pour choisir entre une sentence d mois ou de dix ans, tant il con peu de choses en sciences humair La Société canadienne de crimi logie estime qu'on ne résoudra ce problème à coups d'arguties s ceptibles: qu'on prenne le probl par un bout ou par l'autre, les ponsabilités du verdict et de la s tence sont telles que mieux v fournir à chaque juge les lumiè supplémentaires de deux citoy particulièrement qualifiés.

De la même manière, le mém veut rappeler les droits des vi mes, ces droits dont les citoy voudraient qu'on parle davanta Par la restitution, par la compe tion, dit le mémoire, on amèn les coupables à mieux percevoi côté cruel de leur délit, on réd l'impact du crime sur la vict et on fera mieux comprendre au toyen quels buts poursuit la justi

Ainsi, sans verser dans le la me, sans s'engluer dans les méf ces traditionnelles, le mémoire la Société canadienne de crimin gie donne à notre justice des s tégies concrètes après lui a donné une âme.